



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 03

Réunions du : 1^{er} octobre 2019.

A : 17 h 30

Lieux : Antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM. Thierry BLONDEL, Dany COLE, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Pierre LECORNU, Gérard LELIEVRE, Jean- Pierre LEVEE, André MAROLLE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean-Marc VAUTIER.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délaï de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est aussi le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

Critérium Vétérans : à compter de la saison 2019/2020, les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements. Cette mesure ne s'applique pas pour **la coupe Vétérans André Strappe** ou 14 joueurs au maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

En l'absence d'observation, la Commission procède à l'adoption du procès-verbal n° 02 du 16 septembre 2019, mis en ligne le 17 septembre 2019.

§§§§

RENCONTRES DU 8 SEPTEMBRE 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 21780612 FC FREVILLE BOUVILLE / AS MESNIERES EN BRAY

Forfait déclaré de l'AS MESNIERES.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'AS MESNIERES EN BRAY sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC FREVILLE BOUVILLE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € à l'AS MESNIERES EN BRAY.

Match n° 21780615 AS CANTON ARGUEIL / US AUFFAY

Une amende de 5€ est infligée à l'AS CANTON ARGUEIL, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 21780909 LE HAVRE FC 2012.1 / F BOUCLE DE SEINE 1

Réserve avant match de F BOUCLE DE SEINE 1 confirmées.

Le dossier, transmis à la CD des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781071 JS SAINT NICOLAS BETHUNE 3 / FC BELLEVILLE

Une amende de 5€ est infligée à la JS SAINT NICOLAS BETHUNE, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 21781333 FC DE LA VARENNE (1) / A MALAUNAY (1).

En raison du match de coupe de France LA CROIX VALLEE D'EURE F / A. MALAUNAY, la rencontre est reportée au 15 septembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 21781462 AS LA BOUILLE MOULINEAUX (1) / US SAINT JACQUES/ DARNETAL (1)

Forfait déclaré de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL (1).

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL (1), avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX (1) sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781597 AS OURVILLAISE 2 / US HERICOURT 1

Feuille de match insuffisant rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à AS OURVILLAISE

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21781726 US EPOUVILLE 2 / AS SAINT VIGOR YMONVILLE 1

Feuille de match insuffisant rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à US EPOUVILLE

Match n°21781729 FC EPREVILLE 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 3

Feuille de match insuffisant rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à FC EPREVILLE

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 21782258 F BOUCLE DE SEINE 2 / AS VATTEVILLE-BROTONNE 2.

Réserves techniques déposées par l'AS VATTEVILLE BROTONNE.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain



SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 21782386 FC LIMESY (1) / AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE (2)

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la Commission fait usage de son droit d'évocation.
Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 21782523 O. DARNETAL (2) / ASL FERRIEROISE (1)

Forfait déclaré de l'ASL FERRIEROISE (1).

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à l'ASL FERRIEROISE (1), avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'O. DARNETAL (2) sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € à l'ASL FERRIEROISE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 21782654 PARC D'ANXTOT FC 1 / LE HAVRE FC 2012.2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à PARC D'ANXTOT FC

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21782651 US GODERVILLAISE 2 / US EPOUVILLE 3

La feuille de match FMI a été transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à US GODERVILLAISE
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21782653 CA HARFLEUR BEAULIEU 1 / LE HAVRE S'PORT FOOT 2

La rencontre est reportée au 27 octobre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786372 FC LE TRAIT DUCLAIR 3 / FC ANNEVILLE

Une amende de 5€ est infligée au FC LE TRAIT DUCLAIR, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786502 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (3) / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (2)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à CAUDEBEC SAINT PIERRE FC.

Match n° 21786503 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (3) / GRAND COURONNE FC (2)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à US MESNILE ESNARD FRANQUEVILLE.



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°21786634 OH TREFILIERES-NEIGES 4 / AS SAINT VIGOR YMONVILLE 2

Se reporter à l'Annexe au présent procès-verbal.

Match n°21786631 US SAINT MARTIN DU MANOIR 1 / US SAINT THOMAS 2

Une amende de 61 € (Annexe 5 des RG de la LFN) est infligée à US SAINT MARTIN DU MANOIR pour utilisation d'un joueur muté, le club étant en 3^{ème} année d'infraction avec le statut régional de l'arbitrage.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786764 AS DAVIGEL DIEPPE / US ENVERMEU 3

Une amende de 5€ est infligée à AS DAVIGEL DIEPPE, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Une amende de 5€ est infligée à US ENVERMEU, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 21786899 F BOUCLE DE SEINE 3 / TOUSSAINT

Absence sur le terrain de TOUSSAINT.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à TOUSSAINT, avec 0 point, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le F BOUCLE DE SEINE 3 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 168€ à TOUSSAINT.

Match n° 21786900 AS COLLEVILLE ANGERVILLE 2 / AS VALLEE DU DUN 2

Une amende de 5€ est infligée à AS COLLEVILLE ANGERVILLE pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 21787162 AS MESNIERES EN BRAY 2 / FC BRACHY

Le match est placé en instance d'homologation.

Match n° 21787160 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / ES JANVAL 3

La rencontre est reportée au 15 septembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 21787292 US SAINTE COLOMBE / US PALUEL

Forfait sur le terrain de SAINTE COLOMBE.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'US SAINTE COLOMBE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US PALUEL sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168 € à l'US SAINTE COLOMBE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787428 US PRESQU'ÎLE 2 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à US PRESQU'ÎLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787560 AS GOURNAY EN BRAY (3) / AS PTT ROUEN (3)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS GOURNAY EN BRAY

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 21787952 AS CHAMP DES OISEAUX 1 / AS BEUZEVILLETTE 1

Forfait déclaré de l'AS CHAMP DES OISEAUX 1

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'AS CHAMP DES OISEAUX sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS BEUZEVILLETTE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € à l'AS CHAMP DES OISEAUX.

Match n° 21787956 AS MONTIVILLIERS 4 / JS NOINTOT

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à AS MONTIVILLIERS.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

RENCONTRES DU 15 SEPTEMBRE 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 21781333 FC DE LA VARENNE (1) / A MALAUNAY (1).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 21787160 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / ES JANVAL 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à SAINT AUBIN UNITED FC.

Réserves d'avant match de l'ES JANVAL 3 confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 21788215 US HERICOURT EN CAUX 11 / GASEG SAINT RIQUIER 11

Suspicion de fraude sur identité.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n°21788219 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 11 / AS OURVILLE EN CAUX 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 21788348 A.S. ST-PIERRE DE VARENDEVILLE 11 / YVETOT.A.C. 11

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la Commission fait usage de son droit d'évocation.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Match n°21788350 SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR 11 / ENTENTE COLLEVILLE ANGERVILLE SENNEVILLE 12

Une amende de 5€ est infligée à ENTENTE COLLEVILLE ANGERVILLE SENNEVILLE, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§



FORFAITS GENERAUX

CRITERIUM SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE E

Pris connaissance du courrier du secrétaire de L'ENTENTE LES LOGES/ETRETAT déclarant le forfait général de son équipe disputant le critérium Seniors Vétérans Départemental 1 POULE E,
La commission

- place HARFLEUR BEAULIEU CA à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 560 € au club de L'ENTENTE LES LOGES/ETRETAT

§§§§

CALENDRIER DES MATCHS DE COUPE DEPARTEMENTALE

Les calendriers sont actualisés comme suit :

COUPE SENIORS VÉTÉRANS ANDRE STRAPPE

1 ^e TOUR :	29 septembre 2019
2 ^{ème} TOUR :	27 octobre 2019
3 ^{ème} TOUR :	17 novembre 2019
1/16 ^{èmes} de FINALE :	16 février 2020
1/8 ^{èmes} de FINALE :	22 mars 2020
QUARTS DE FINALE :	26 avril 2020
DEMI-FINALES :	21 mai 2020
FINALE :	14 juin 2020

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

1 ^e TOUR :	29 septembre 2019
2 ^{ème} TOUR :	27 octobre 2019
3 ^{ème} TOUR :	17 novembre 2019
4 ^{ème} TOUR :	22 décembre 2019
1/16 ^{èmes} de FINALE :	16 février 2020
1/8 ^{èmes} de FINALE :	22 mars 2020
QUARTS DE FINALE :	26 avril 2020
DEMI-FINALES :	21 mai 2020
FINALE :	14 juin 2020



COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT (D3, D4)

1^{er} TOUR : 27 octobre 2019
2^{ème} TOUR : 17 novembre 2019
3^{ème} TOUR : 22 décembre 2019
1/16^{èmes} de FINALE : 16 février 2020
1/8^{èmes} de FINALE : 22 mars 2020
QUARTS DE FINALE : 26 avril 2020
DEMI-FINALES : 21 mai 2020
FINALE : 14 juin 2020

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT (D1, D2)

1^{er} TOUR : 27 octobre 2019
2^{ème} TOUR : 17 novembre 2019
3^{ème} TOUR : 22 décembre 2019
1/16^{èmes} de FINALE : 16 février 2020
1/8^{èmes} de FINALE : 22 mars 2020
QUARTS DE FINALE : 26 avril 2020
DEMI-FINALES : 21 mai 2020
FINALE : 14 juin 2020

§§§§

Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de la Commission,

Jean Luc TIRET